



COMPTE-RENDU DU CSAL DU 16 MAI 2023

Cette instance du Comité Social d'Administration Local devait se tenir initialement le 9 mai 2023.

Participants :

pour l'administration :

M. Hervé BRABANT - AGFIP - Président du CSAL, directeur départemental
M. Ollivier CORNEC – AFIP – Adjoint du DDFIP
M. Emmanuel BAZIN – AFIPA - Directeur du Pôle Ressources Humaines & Moyens
M. Guillaume WERNERT – AFIPA - Directeur du Pôle Gestion Publique
M. Simon LEPETIT - Inspecteur Principal Stratégie & contrôle de gestion
Mme Véronique RIOUX-POUDROUX – AFIPA - Pôle Contrôle, expertise et soutien économique

pour les OS :

Mmes. Morgane MANCEAU, Christine GILL, et David CARON - titulaires SOLIDAIRES
Mme Nathalie LEES, M. Philippe LARBANOIS - titulaires Alliance CFDT-CFTC
M. Gilles LUCAS - titulaire CGT
M. Thierry FALAISE - titulaire UNSA
M. Jean-Michel MOREL – expert UNSA
Mme Lesly COUPPE de K MARTIN - titulaire FO
Mme Christine VALENTE – suppléante FO

Déclaration liminaire :

Une seule déclaration liminaire lue par l'alliance CFDT-CFTC sur le sujet du jour, à savoir le NRP.

Le Directeur souligne son accord sur plusieurs points de la liminaire.

Pour les agents qui se trouveront avec davantage de kilomètres pour se rendre au bureau, il préconise des stages de remise à niveau pour la conduite notamment.

Il propose également la réunion d'un GT informel sur les conditions de rémunération également, par rapport à la reconnaissance envers les agents. Mais sachant que le volet « rémunérations » est géré au niveau Fonction Publique, il n'est pas certain que cela change quelque chose.

Ordre du jour :

L'ordre du jour ne porte que sur les opérations liées au NRP en 2023, dernières opérations de ce long processus.

1/ Création du SDIF :

au 1^{er} septembre 2023, création du SDIF (service départemental des impôts fonciers) suite à la fusion des 3 CDIF du département : Cherbourg, Avranches, Coutances.

Le SDIF sera implanté à Coutances, avec deux antennes pérennes (jusqu'en 2026 ...) à Cherbourg et Avranches.

31 emplois seront inscrits au TAGERFIP.

A ce jour, il y a deux vacances sur les postes de géomètre.

Un séminaire est prévu le 23 mai avec tous les agents des CDIF du département, ainsi que les deux agents qui seront transférés de la DDTM au 1^{er} septembre 2023 (dans le cadre du transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP). Ces deux agents seront en détachement à la DGFIP dans un premier temps, et pourront opter pour leur transfert définitif à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vote : CONTRE pour toutes les OS

2/ Création du SGC de Cherbourg :

Il s'agira du Service de Gestion Comptable Municipal et Amendes de Cherbourg, par transfert total :

- de l'activité SPL de la trésorerie municipale (et amendes) de Cherbourg concernant les budgets principaux et annexes de la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la CA du Cotentin (soit 36 budgets principaux et annexes)
- de l'activité amendes de la trésorerie (municipale et) amendes de Cherbourg
- de l'activité SPL de la trésorerie spécialisée de Beaumont-Hague concernant les budgets principaux et annexes de la commune de La Hague (12 budgets principaux et annexes)

38 emplois seront inscrits au TAGERFIP.

Il y a un vrai sujet sur le service « amendes ». Le taux de recouvrement du département est globalement bon, mais certaines catégories d'amendes restent compliquées à recouvrer (exemple : les amendes SNCF). Ce sujet étant une des priorités nationales, il est éventuellement envisagé de fusionner les services « amendes » des trois départements bas-normands (50, 61 et 14), mais rien n'est définitif pour le moment.

A terme, le bâtiment actuel de la trésorerie devrait être vendu, et les agents rejoindraient le site de Cherbourg Abbaye, dans lequel des travaux devront être effectués.

Vote : CONTRE pour toutes les OS

3/ Création du SGC de Valognes :

La présente opération vise à créer le SGC de Valognes le 1^{er} septembre 2023, par le transfert total :

- de l'activité SPL de la trésorerie spécialisée de Valognes (97 budgets principaux et annexes pour 58 communes)
- de l'activité SPL de la trésorerie municipale et amendes de Cherbourg, à l'exception des budgets principaux et annexes de la commune de Cherbourg-en-Cotentin et de la CAC (22 budgets principaux et annexes pour 12 communes)
- de l'activité SPL de la trésorerie spécialisée de Les Pieux (62 budgets principaux et annexes pour 28 communes)
- de l'activité SPL de la trésorerie spécialisée de Quettehou (55 budgets principaux et annexes pour 29 communes)

15 emplois seront inscrits au TAGERFIP.

Concernant le bâtiment de Valognes, une première phase ferme de travaux sera terminée fin juin 2023 et la tranche optionnelle retenue le sera fin juillet 2023 pour une ouverture et installation de ce Service de Gestion Comptable au 1^{er} septembre 2023.

Il faut également vérifier la configuration de l'accueil qui ne permet pas de disposer des chaises pour les redevables en attente notamment.

D'autres travaux seront à réaliser, mais rien n'est encore acté.

Il subsiste également le problème du stationnement, pas de parking pour le CFP, et parkings publics souvent non disponibles.

Vote : CONTRE pour toutes les OS

4/ Création de 3 postes de CDL pour la CA du Cotentin :

Les trois CDL (conseillers aux décideurs locaux) couvriront la CA du Cotentin et seront adossés aux SGC de Cherbourg et Valognes. Trois secteurs : Nord, Est et Ouest.

Pour le moment, le directeur financier de la mairie de Cherbourg estime qu'il n'a pas besoin de CDL, à voir par la suite, par rapport au découpage des secteurs pour chaque CDL.

Le directeur estime que cette réaction est dommageable, car par ailleurs les retours des élus sur la fonction de CDL sont très bons.

Vote : CONTRE pour toutes les OS

5/ Création du service d'appui au réseau « SAM 22 » :

Créée le 1^{er} janvier 2022, la Trésorerie hospitalière de Granville gère depuis cette date l'ensemble de l'activité EPS relevant du périmètre du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) « Groupe hospitalier Mont-Saint-Michel », soit 26 budgets au titre de la M 21 (6 BP et 20 BA).

La création d'une Trésorerie spécialisée dans le secteur hospitalier vise à regrouper sur une structure dédiée un nombre suffisant d'emplois et de compétences pour assurer un suivi de qualité d'une mission à la technicité reconnue (nomenclature M 21).

Répondant à une logique identique, un service d'assistance spécialisé dans la gestion des budgets M 22 et des dossiers des hébergés qui s'y rattachent, a été créé à cette même date.

Adossé à la Trésorerie hospitalière de Granville, le SAM 22 est installé à Avranches.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le SAM 22 assure les opérations suivantes :

- la gestion des budgets M 22 détachables (19 budgets), anciennement suivis par les Trésoreries d'Avranches, de Mortain, Pontorson et le SGC de Granville, qui relèvent du GHT « Groupe hospitalier Mont-Saint-Michel » ;
- la gestion des budgets M 22 non détachables (28 budgets), anciennement suivis par les Trésoreries d'Avranches et de Torigny-les-Villes et les SGC de Coutances, de Granville et de Saint-Lô (conventionnements réalisés en janvier 2022 avec les SGC d'Avranches et de Granville et en janvier 2023 avec les SGC de Coutances et de Saint-Lô) ;
- la gestion des hébergés M 22 qui relèvent du périmètre présenté aux 2 points supra.

A terme, il est éventuellement prévu d'élargir la compétence géographique du SAM 22 à tout le département.

Un premier bilan sera présenté lors du CSAL du 30 mai prochain.

L'avantage de cette structure est la professionnalisation très poussée des effectifs. Cela a notamment permis d'identifier un EPHAD en situation financière délicate.

Les inconvénients portent plutôt sur la tenue parfois compliquée de la comptabilité et les échanges d'informations, puisque les domaines de compétence peuvent se chevaucher sur plusieurs SGC.

Vote : ABSTENTION - 8 voix

Les OS estiment que cette opération a amélioré le service rendu aux usagers, et a également contribué à l'amélioration des conditions de vie au travail des agents de cette structure.

6/ Questions diverses :

L'UNSA fait une remarque quant à la situation en nette amélioration en terme de jours de retard (150 au lieu de 270 il y a quelques mois). Cet réduction est due aux moyens mis en œuvre avec l'appui des brigades nationales.

La séance est levée à 12h00.

Les élus de l'alliance CFDT-CFTC en CSAL :

Nathalie LEES et Philippe LARBANOIS

Valérie TEXIER et Nicolas POULIQUEN